

Nomenclatures 2008
NAF rév. 2 - CPF rév. 2

Section C
Division 15

15 INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE

Cette division comprend la préparation et la teinture de fourrures, la transformation des peaux en cuir par le tannage ou le corroyage et la fabrication de produits en cuir destinés à la consommation finale. Elle comprend également la fabrication d'articles similaires à partir d'autres matières (imitations de cuir ou substituts du cuir), tels que chaussures en caoutchouc, articles de voyage en matières textiles, etc. L'inclusion des produits confectionnés à partir de substituts du cuir vient de ce que leur mode de production est similaire à celui des articles en cuir (comme dans le cas des articles de voyage) et parce qu'ils sont souvent fabriqués dans la même unité.

15.1 APPRÊT ET TANNAGE DES CUIRS ; PRÉPARATION ET TEINTURE DES FOURRURES ; FABRICATION D'ARTICLES DE VOYAGE, DE MAROQUINERIE ET DE SELLERIE

15.11 Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures

15.11Z *Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures*

Cette sous-classe comprend :

- le tannage, la teinture et la préparation des peaux
- la fabrication de cuirs et de peaux chamoisés, parcheminés, vernis ou métallisés
- la fabrication de cuirs reconstitués
- la tonte, le plumage, le grattage, le drayage, le corroyage, le tannage, le blanchiment et la teinture de pelleteries et fourrures

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la production de cuirs et de peaux bruts provenant de fermes d'élevage (cf. 01.4)
- la production de cuirs et de peaux provenant d'abattoirs (cf. 10.11Z)
- la fabrication de vêtements en cuir (cf. 14.11Z)
- la fabrication d'imitations de cuir et de cuir artificiel (cf. 22.19Z ou 22.29B)

Produits associés : 15.11.10, 15.11.21, 15.11.22, 15.11.31, 15.11.32, 15.11.33, 15.11.41, 15.11.42, 15.11.43, 15.11.51, 15.11.52, 15.11.99

15 CUIR ET ARTICLES EN CUIR

15.1 CUIRS ET PEAUX TANNÉS ET APPRÊTÉS ; ARTICLES DE VOYAGE ET DE MAROQUINERIE, ARTICLES DE SELLERIE ET DE BOURRELLERIE ; PEAUX APPRÊTÉES ET TEINTÉES

15.11 Cuirs et peaux tannés et apprêtés ; peaux apprêtées et teintées

15.11.1 Peaux tannées ou apprêtées

15.11.10 Peaux tannées ou apprêtées

CC : - pelleteries tannées ou apprêtées, entières ou en morceaux, assemblées ou non, telles que nappes, napettes, carrés, bandes, croix, touloupes

15.11.2 Cuirs et peaux chamoisés ; cuirs et peaux vernis ou plaqués ; cuirs et peaux métallisés

15.11.21 Cuirs et peaux chamoisés

CC : - cuirs et peaux chamoisés

15.11.22 Cuirs et peaux vernis ou plaqués ; cuirs et peaux métallisés

CC : - cuirs et peaux vernis ou plaqués ; cuirs et peaux métallisés

15.11.3 Cuirs et peaux épilés de bovins et équidés

15.11.31 Cuirs et peaux épilés de bovins, entiers

CC : - cuirs et peaux épilés de gros bovins et de veaux, entiers, prêtannés (crust, stain, wet blue, etc.), tannés ou retannés

NC : - *cuirs et peaux bruts d'abattage (10.11.42)*

15.11.32 Cuirs et peaux épilés de bovins, en parties

CC : - cuirs et peaux épilés de gros bovins et de veaux, en parties (flancs, croûtes, bandes, croupions, etc.) prêtannés (crust, stain, wet blue, etc), tannés ou retannés

- cuirs et peaux de bovins parcheminés ou travaillés après tannage

NC : - *cuirs et peaux bruts d'abattage (10.11.43)*

15.11.33 Cuirs et peaux épilés d'équidés

CC : - cuirs et peaux d'équidés épilées ou travaillées

NC : - *cuirs et peaux bruts d'abattage (10.11.42, .43)*

15.11.4 Cuirs et peaux épilés d'ovins, caprins et porcins

NC : - *cuirs et peaux bruts d'abattage (10.11.44, .45)*

15.11.41 Cuirs et peaux délainés d'ovins

CC : - peaux prêtannées, tannées, parcheminés ou mégissées d'ovins

NC : - *pelleteries d'astrakan (15.11.10)*

15.11.42 Cuirs et peaux épilés de caprins

CC : - peaux prêtannées, tannées, parcheminés ou mégissées de caprins

15.12 Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie

15.12Z Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie

Cette sous-classe comprend :

- la fabrication d'articles de voyage, d'articles de maroquinerie et d'articles similaires (sacs de sports, etc.) en toutes matières dès lors que la technologie utilisée est similaire à celle du cuir
- la fabrication d'articles de sellerie et de bourrellerie
- la fabrication de fouets et de cravaches
- la fabrication de bracelets de montre non métalliques
- la fabrication d'articles divers en cuir ou en cuir reconstitué : courroies, joints, etc.
- la fabrication de lacets en cuir

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la fabrication de vêtements en cuir (cf. 14.11Z), de gants en cuir (cf. 14.19Z) ou de chaussures en cuir (cf. 15.20Z)
- la fabrication de selles de cycles et de motocycles (cf. 30.92Z)
- la fabrication de bracelets de montre en métaux précieux (cf. 32.12Z) ou ordinaires (cf. 32.13Z)
- la fabrication de ceintures de ligneurs et autres ceintures à usage professionnel (cf. 32.99Z)

Produits associés : 15.12.11, 15.12.12, 15.12.13, 15.12.19, 15.12.99

- 15.11.43 Cuirs et peaux de porcins**
 CC : - peaux prêtannées, tannées, parcheminés ou mégissées de porcins
- 15.11.5 Cuirs et peaux d'autres animaux ; cuirs reconstitués à base de cuir**
- 15.11.51 Cuirs et peaux épilés d'autres animaux**
 CC : - cuirs et peaux de cervidés, camélidés, reptiles, poissons, etc., travaillés ou préparés
 NC : - *pelletteries, fourrures d'élevage (01.49.31), peaux d'agneaux (01.49.32) et autres peaux brutes diverses (01.49.39)*
- 15.11.52 Cuirs reconstitués à base de cuir ou de fibres de cuir**
 CC : - plaques, feuilles ou bandes d'agglomérés à base de cuir ou de fibres de cuir (synderme)
 NC : - *imitations de cuir (selon nature)*
- 15.11.9 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de cuirs et peaux tannés et apprêtés et de peaux apprêtées et teintées**
- 15.11.99 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de cuirs et peaux tannés et apprêtés et de peaux apprêtées et teintées**
 CC : - opérations partielles ou totales du processus de production des produits concernés, réalisées par un sous-traitant sur des intrants possédés par le donneur d'ordre. Ces opérations sont rémunérées pour le travail qu'elles représentent et peuvent comprendre la fourniture de matières premières complémentaires
 Par exemple :
 - traitement à façon des cuirs (prétannage, tannage, etc.)
 NC : - *produits du même domaine, fabriqués par un sous-traitant propriétaire des intrants (voir postes précédents)*
- 15.12 Articles de voyage, de maroquinerie, de sellerie et de bourrellerie**
- 15.12.1 Articles de sellerie et de bourrellerie ; articles de voyage et de maroquinerie ; autres articles en cuir**
- 15.12.11 Articles de sellerie et de bourrellerie pour tous animaux, en toutes matières**
 CC : - colliers, laisses, traits, selles, tapis de selle, rênes, harnais, harnachements, muselières en cuir ou autres matières
- 15.12.12 Articles de voyage et de maroquinerie, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton ; trousse de toilettes, nécessaires de couture, à habits ou à chaussures**
 CC : - malles, cantines, valises, cartables, mallettes porte-documents en toutes matières
 - sacs de voyage, sacs de sport, sacs à dos
 - sacs à main en cuir et autres matières pour dames, fillettes ou hommes ; écrins et boîtiers
 - portefeuilles, porte-cartes, étuis à lunettes ou à cigarettes, etc.
 - sacoches de vélo, garnitures de bureau
 - étuis pour jumelles, appareils photo, instruments de musique, armes, etc.
 - trousse de toilette, nécessaires à habits ou à chaussures et trousse à usage professionnel
 NC : - *ceintures, gants et accessoires de vêtement en cuir (14.19.31)*
 - *fourreaux d'armes blanches (25.71.15)*
 - *réparation de bagages et d'articles de maroquinerie (95.23.10)*
Remarque : Ces articles sont notamment en cuir, plastique, textiles, carton, etc., ceux de la première ligne pouvant être aussi en bois ou en métal.
- 15.12.13 Bracelets de montre non métalliques et leurs parties**
 CC : - bracelets de montre et leurs parties
 NC : - *bracelets de montre, métalliques (26.52.27)*
- 15.12.19 Autres articles en cuir naturel ou reconstitué (y compris articles utilisés dans des appareils mécaniques ou à d'autres fins techniques) n.c.a.**
 CC : - courroies en cuir pour machines et autres articles techniques en cuir

15.2 FABRICATION DE CHAUSSURES

15.20 Fabrication de chaussures

15.20Z *Fabrication de chaussures*

Cette sous-classe comprend :

- la fabrication de chaussures de ville, de sport ou d'intérieur, en toutes matières, y compris chaussures à dessus textile (tennis, chaussons et pantoufles, etc.), par tous procédés, y compris le moulage
- la fabrication de bottes en cuir, en caoutchouc ou en matières plastiques
- la fabrication de chaussures de sécurité
- la fabrication de sabots en bois ou en matières plastiques

Cette sous-classe comprend aussi :

- la fabrication de guêtres, de jambières et d'articles similaires
- la fabrication de parties de chaussures : dessus et parties de dessus, semelles extérieures et intérieures, talons, etc.

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la fabrication d'articles chaussants en matière textile sans semelles rapportées (cf. 14.19Z)
- la fabrication de parties de chaussures en bois (cf. 16.29Z), en caoutchouc (cf. 22.19Z) ou en plastique (cf. 22.29B)
- la fabrication de chaussures de ski (cf. 32.30Z)
- la fabrication de chaussures orthopédiques (cf. 32.50A)
- la réparation de chaussures et d'autres articles en cuir (cf. 95.23Z)

Produits associés : 15.20.11, 15.20.12, 15.20.13, 15.20.14, 15.20.21, 15.20.29, 15.20.31, 15.20.32, 15.20.40, 15.20.99

15.12.9 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'articles de sellerie et de bourrellerie et d'articles de voyage et de maroquinerie

15.12.99 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'articles de sellerie et de bourrellerie et d'articles de voyage et de maroquinerie

CC : - opérations partielles ou totales du processus de production des produits concernés, réalisées par un sous-traitant sur des intrants possédés par le donneur d'ordre. Ces opérations sont rémunérées pour le travail qu'elles représentent et peuvent comprendre la fourniture de matières premières complémentaires
Par exemple :

- ajout de fermetures et autres pièces de métal ainsi que des étiquettes
- adaptation de cuir en tant que parties de bagages, sacs à main et autres articles tels que sellerie et harnais (à l'exception des vêtements de cuir)
- façons de gainerie en cuir ou en matières plastiques

NC : - *produits du même domaine, fabriqués par un sous-traitant propriétaire des intrants (voir postes précédents)*

15.2 CHAUSSURES

15.20 Chaussures

15.20.1 Chaussures, autres que chaussures de sport et de protection et chaussures orthopédiques

NC : - *travaux de cordonnerie (95.23.10)*

15.20.11 Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, autres que chaussures comportant une coquille de protection en métal

CC : - bottes, demi-bottes et cuissardes, étanches, en caoutchouc ou en matières plastiques

15.20.12 Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, autres que chaussures étanches et chaussures de sport

CC : - chaussures en caoutchouc ou en matières plastiques, assemblées

CA : - tongs, sandales et sabots en caoutchouc ou en plastique

15.20.13 Chaussures à dessus en cuir, autres que chaussures de sport, chaussures comportant une coquille de protection en métal et chaussures spéciales diverses

CC : - chaussures de ville à dessus en cuir, pour hommes, femmes et enfants

CA : - bottes en cuir, bottines et bottillons, à dessus en cuir

- réalisation de chaussures sur mesure (botterie)

NC : - *chaussures de sport (15.20.2) et sandales à dessus cuir (15.20.32)*

- *chaussures comportant une coquille de protection en métal (15.20.31) et chaussures spéciales diverses (23.99.11 et 32.50.22)*

- *chaussures de ski (32.30.12)*

15.20.14 Chaussures à dessus en textile, autres que chaussures de sport

CC : - chaussures à dessus en textile

- pantoufles, chaussons d'intérieur et charentaises

NC : - *chaussures de sport à dessus en textile (15.20.21)*

15.20.2 Chaussures de sport

15.20.21 Chaussures de tennis, basket, gymnastique et similaires

CC : - chaussures de sports diverses à dessus en matières textiles

CA : - chaussures de danse, de gymnastique ou d'escalade

15.20.29 Autres chaussures de sport, à l'exclusion des chaussures de ski et de surf des neiges

CC : - chaussures de sports diverses à dessus en cuir, caoutchouc ou matières plastiques

CA : - chaussures à pointes ou crampons

NC : - *chaussures de patinage (32.30.11)*

- *chaussures de ski et de surf des neiges (32.30.12)*

15.20.3 Chaussures de protection et autres chaussures n.c.a.

15.20.31 Chaussures comportant une coquille de protection en métal

CC : - chaussures comportant une coquille de protection en métal

NC : - *chaussures isolantes (23.99.11)*

15.20.32 Chaussures en bois, chaussures spéciales diverses et autres chaussures n.c.a.

CC : - galoches, sabots et chaussures à semelle en bois

- sandales et spartiates à lanières en cuir

- espadrilles à semelle en corde

NC : - *chaussures orthopédiques (32.50.22)*

- *chaussures isolantes (23.99.11)*

15.20.4 Parties de chaussures en cuir ; semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles similaires ; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties

15.20.40 Parties de chaussures en cuir ; semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles similaires ; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties

CC : - guêtres, jambières, protège-tibias (sauf articles sportifs), semelles intérieures, etc.

- dessus de chaussures et leurs parties ; assemblages non finis

NC : - *lacets en textile (13.99)*

- *semelles, talons et autres parties en bois (16.29.13), en caoutchouc (22.19.73) ou en plastique (22.29.29)*

- *crampons et autres parties métalliques (25.99.25)*

15.20.9 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de chaussures

15.20.99 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication de chaussures

CC : - opérations partielles ou totales du processus de production des produits concernés, réalisées par un sous-traitant sur des intrants possédés par le donneur d'ordre. Ces opérations sont rémunérées pour le travail qu'elles représentent et peuvent comprendre la fourniture de matières premières complémentaires

Par exemple :

- adaptation de cuir ou tissus à des parties individuelles pour chaussures

- couture ou collage de parties à des chaussures finies

- achèvement de chaussures pour la vente (ajout d'étiquettes, adaptation de lacets, etc.)

NC : - *produits du même domaine, fabriqués par un sous-traitant propriétaire des intrants (voir postes précédents)*